

Mise à jour sur COVID-19
Dre Eileen de Villa, médecin hygiéniste
Le 26 mars 2020 à 15 h 45

Salon des membres, hôtel de ville de Toronto, 100, rue Queen Ouest

- À ce jour, à 13 heures, il y a 339 cas confirmés de COVID-19 à Toronto, soit une augmentation de 31 cas depuis hier. Il y a 22 cas d'hospitalisation, 10 cas en soins intensifs et malheureusement 4 décès. Environ 25 % des cas résultent d'une propagation communautaire et 13 personnes se sont rétablies. Ces chiffres sont en évolution constante.
- Actuellement, sur les 10 maisons de soins de longue durée, la maison de retraite, les 17 hôpitaux de soins chroniques/réhabilitations et les trois centres de soins de réactivation qui existent à Toronto il y a au moins un membre du personnel ou un résident, dans chacun de ces établissements, qui est atteint de COVID-19.
- Je me suis également fait demander de préciser ce qui constitue une épidémie dans une maison de soins de longue durée. Dans ce contexte, une épidémie de COVID-19 est déclarée lorsqu'il y a deux cas d'infection ou plus dans l'établissement. Actuellement, trois foyers infectieux existent dans ces établissements de Toronto.
- La propagation de la COVID-19 dans un établissement de soins de longue durée est particulièrement préoccupante, car nous savons que ces résidents sont vulnérables à une infection et ont tendance à être plus âgés. Bon nombre de ces résidents ont un système immunitaire affaibli ou souffrent de problèmes de santé chronique.
- En matière de santé publique, une partie de notre travail de base consiste à collaborer avec les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que des mesures appropriées soient mises en place pour prévenir la propagation des maladies, notamment :
 - Les cas confirmés de COVID-19 restent isolés
 - L'amélioration de la qualité du service de nettoyage
 - Aucun visiteur n'est autorisé et le personnel est contrôlé à l'entrée
 - Les personnes qui s'occupent des résidents utilisent des équipements de protection individuelle

--La surveillance et le suivi renforcés des maladies parmi le personnel et les résidents

- Nous continuons à observer dans notre communauté des cas de COVID-19 affectant nos résidents les plus vulnérables. C'est pourquoi nous avons augmenté nos actions d'éloignement physique.
- D'autres juridictions ont dû recourir à des mesures d'éloignement social plus fortes pour empêcher une nouvelle propagation du virus. En voici quelques exemples :
 - En Nouvelle-Écosse, la police peut infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 1 000 dollars aux personnes qui ne pratiquent pas l'éloignement social.
 - À Montréal, la police a interdit les rassemblements de groupes de deux personnes ou plus et a imposé des amendes de 1 000 \$ pour non-respect de la loi.
 - La ville de Vancouver impose aux entreprises des amendes allant jusqu'à 50 000 dollars si les clients ne sont pas tenus à une distance d'au moins deux mètres les uns des autres. Les particuliers peuvent se voir infliger une amende allant jusqu'à 1 000 dollars.
 - Et certaines villes européennes ont adopté des restrictions contrôlant les sorties des citoyens, à l'exception d'une sortie hebdomadaire pour acheter des denrées alimentaires et d'autres fournitures essentielles.
- Les décisions de mettre en œuvre ces mesures sont fondées sur des données probantes ainsi que sur de nombreux facteurs et considérations, notamment : l'augmentation du nombre de cas et de décès liés à la COVID-19, le degré de respect des consignes d'éloignement social par le public et la garantie que nos ressources en matière de soins de santé sont protégées et disponibles.
- Au Canada, nous accordons beaucoup d'importance à la communauté et nous avons la chance de jouir de nombreuses libertés civiles. Nous protégeons et prenons soin de notre communauté, et nous faisons parfois passer les besoins des autres avant les nôtres. Voilà le fondement de notre identité de Torontois et de Canadien.
- C'est précisément la raison pour laquelle nous devons mettre en œuvre des mesures d'éloignement social, ou physique, pour protéger notre communauté à ce moment critique.

- Si les gens ne suivent pas ces mesures de protection, alors des mesures plus fortes touchant nos libertés civiles seront mises en place pour protéger notre ville.
- Chacun a un rôle essentiel à jouer pour déterminer la direction que nous allons prendre à partir de maintenant. Je remercie tous ceux qui protègent notre ville en restant à la maison et en pratiquant l'éloignement physique. C'est le moyen le plus efficace d'empêcher la propagation de ce virus. Vos familles, vos proches, vos amis et vos voisins comptent sur vous pour faire ce qui est juste.
- S'il vous plait, continuez à faire preuve de responsabilité en restant à la maison, en étant prudents et en prenant soin les uns des autres.

-30-

Contact avec les médias : Lenore Bromley, Bureau de Santé Publique de Toronto, 416 338-7974, Lenore.Bromley@toronto.ca